

Sens & Finances

N° 10 - MARS 2012

www.sens-et-finances.com

Le journal des nouveaux philanthropes

édito



Le système doit s'adapter à notre jeunesse

Avec 50 % de la population mondiale et près de 30% des Français âgés de moins de 25 ans, comment ne pas faire de la jeunesse une priorité politique ? Un monde ne peut pas être sécurisé avec une jeunesse sans travail ou surdiplômée mais sous-payée, une société ne peut pas construire son avenir sur la désespérance de sa jeunesse. Depuis sa dernière révision constitutionnelle, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est davantage en charge de ces questions puisqu'il a désormais intégré quatre membres au titre des mouvements étudiants et représentants de jeunesse. Dans ce contexte, le CESE a rendu plusieurs avis sur la mobilité des jeunes, les inégalités sociales à l'école et rendra prochainement trois avis sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, l'accès aux droits sociaux des jeunes, et enfin l'emploi des jeunes.

La France doit veiller à la pertinence de sa politique familiale. Elle doit intégrer le défi démographique comme un enjeu majeur pour la croissance et l'équilibre du monde. Cela met en cause la liberté du choix professionnel et personnel de la femme, la qualité de l'école maternelle, les services de garde, l'apprentissage et la socialisation de nos enfants. La petite enfance, au cours de laquelle se construisent les fondamentaux, doit recevoir plus d'attention de l'action publique.

Il faut aussi inverser la culture française qui met l'accent sur l'échec plutôt que sur les potentialités. Elle n'aide pas à prendre confiance en soi, or cette confiance est essentielle pour s'insérer dans la société et trouver un métier. A cet égard, tout notre système éducatif, vertical et anxigène, doit être repensé non plus pour obliger à apprendre mais pour aimer apprendre, non plus seulement pour inculquer des savoirs mais pour éveiller les consciences. Sans éveil, la tentation du repli est forte et le champ libre est laissé aux seules émotions aux dépens des convictions que l'on se forge et que l'on confronte.

Je pense que la France survalorise les diplômes « classiques », et ne met pas assez en valeur ses filières professionnelles. Pourtant, dans l'apprentissage, il y a la notion d'accompagnement et d'aide qui me paraît majeure. C'est toute la philosophie et toute la richesse d'Apprentis d'Auteuil.

La jeunesse est un moment d'espérance, il faut lui offrir ses chances. Il nous appartient d'adapter le système à la jeunesse. Et non le contraire.

Jean-Paul Delevoye

Président du Conseil économique, social et environnemental. De 2004 à 2011, il a occupé la fonction de Médiateur de la République, au cours de laquelle il a été témoin des difficultés des Français.

Ensemble, nous pouvons faire de la jeunesse notre priorité



Plus que jamais, les jeunes en difficulté ont besoin d'une action politique massive en leur faveur. La tâche est immense tant les problèmes d'éducation, de formation, de chômage et de logement les conduisent vers une paupérisation accrue, inconnue des générations précédentes. C'est dans ce contexte alarmant qu'Apprentis d'Auteuil interpelle les candidats aux élections présidentielles : agissez ! La fondation leur adresse huit propositions pour guider leurs actions futures. Un véritable plaidoyer pour la jeunesse en difficulté, avec, au cœur des préoccupations, l'insertion professionnelle. Si l'engagement de la fondation ne faiblit pas, il a besoin des efforts de tous pour peser dans le débat public et agir.

La question de la jeunesse doit s'affirmer comme une priorité dans la campagne pour les élections : c'est le souhait de 95 % des Français⁽¹⁾ et l'une des missions que s'est fixée Apprentis d'Auteuil dans cette période propice aux promesses électorales.

Pourquoi une telle urgence à inscrire les jeunes au premier plan de l'agenda des acteurs économiques et politiques ? Parce que jamais la situation de la jeunesse n'a été aussi préoccupante. Un nombre toujours croissant de nos jeunes concitoyens connaît la précarité. Exacerbée par la crise, la précarisation quette toute une génération. Entrée dans le monde du travail, accès au logement indépendant deviennent autant de rêves inaccessibles.

Difficultés en cascade

Les chiffres sont alarmants. Ces jeunes en grande fragilité sont souvent des enfants de parents dépassés dans leur mission quotidienne d'éducation. Dès l'école, le parcours de ces jeunes s'avère chaotique. Pour beaucoup d'entre eux les savoirs élémentaires ne sont pas maîtrisés : un jeune sur cinq ne sait pas lire correctement⁽²⁾. Le décrochage scolaire atteint des proportions inquiétantes en France. Les inégalités s'additionnent puisque les familles en difficulté peinent à soutenir ces jeunes en décrochage. À l'heure où l'obtention du premier emploi relève du parcours du combattant, l'avenir de cette population est gravement hypothéqué. Le chômage, surtout pour les moins qualifiés, ne cesse d'augmenter : en 2011 un jeune sur quatre est demandeur d'emploi.

Il y a urgence à agir

Apprentis d'Auteuil lance un appel aux candidats à la plus haute fonction de la République. Il est temps de passer du discours aux actes. Des solutions existent. Apprentis d'Auteuil les expérimente au quotidien. C'est

forte de ce travail de terrain que la fondation adresse aux candidats son « Plaidoyer pour la jeunesse en difficulté ». Trois domaines doivent prioritairement concentrer les efforts des pouvoirs publics : la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien aux familles dans leur mission éducative et l'accompagnement des jeunes vers une insertion professionnelle et sociale. Dans ces trois chantiers, la fondation formule huit propositions.

L'indispensable relais de la générosité

Redonner de l'espoir à une jeunesse désorientée c'est éviter de laisser sur le bord du chemin les plus fragiles d'entre eux, mais c'est aussi reconnaître toute la force et le réservoir d'énergie qu'elle constitue pour notre avenir à tous. C'est aussi œuvrer pour la cohésion sociale en complétant les politiques d'aide sociale à l'enfance et de soutien des jeunes sans ressources (RSA). Les candidats à l'élection présidentielle ne sauraient passer à côté d'une telle urgence citoyenne. Cet engagement sans limite repose également sur la volonté de chacun. La philanthropie est plus que jamais un complément indispensable à l'action de l'Etat et aux situations individuelles apparemment sans espoir. C'est ensemble que nous pourrions relever le défi de redonner un avenir aux jeunes en difficulté. La loi française s'est adaptée à la philanthropie qui a pu considérablement se démocratiser. Mécénat pour les entreprises, réduction d'impôt sur le revenu et sur la fortune pour les particuliers, exonération de droits de successions : le cadre est là, invitant petits contribuables et grandes fortunes à apporter leur soutien à l'action et à s'investir. Chacun peut choisir de prendre part à la construction d'une société plus juste, de peser et d'agir...

Roland Raymond, rédacteur en chef

(1) Sondage AFEV-Audirep- Fondation BNP Paribas, 2011
(2) Évaluation de la JAPD, 2009- jeunes âgés de 17 à 25 ans

8 Propositions d'Apprentis d'Auteuil pour la jeunesse en difficulté :

1. Soutenir l'internat pour prévenir le décrochage scolaire
2. Rénover le collège pour une véritable égalité des chances
3. Financer le développement de maisons des familles
4. Favoriser la création de crèches dans les quartiers sensibles
5. Créer un cadre spécifique pour les 16-25 ans
6. Instaurer un statut global pour les mineurs isolés étrangers
7. Développer les dispositifs d'accès à l'alternance pour les jeunes de niveau CAP
8. Lancer un plan d'urgence pour le logement des moins de 25 ans.

L'insertion professionnelle des jeunes au cœur de la mission d'Apprentis d'Auteuil

Pleinement engagé en faveur de l'insertion des jeunes en difficulté dans le monde du travail, Apprentis d'Auteuil s'attèle à former ceux qui n'ont peu ou pas de qualifications. Entre apprentissage et emploi en entreprise d'insertion, ses méthodes ont fait leurs preuves, comme la promesse d'un premier emploi.

Sans travail, point d'indépendance, de vie sociale, de projets d'avenir, d'espoir. Or, l'accès à l'emploi des jeunes de faible niveau d'études, d'origine sociale défavorisée ou étrangère s'avère particulièrement difficile, notamment dans les premiers mois qui suivent la fin de leurs études. Pour les jeunes qui arrêtent précocement leurs études, l'exclusion n'est jamais loin et avec elle, la marginalisation.

Réconcilier le jeune avec l'environnement du travail

Pour Patrick Scaufilaire, directeur général adjoint d'Apprentis d'Auteuil, « les jeunes accueillis dans nos établissements cumulent bien souvent tous ces facteurs de fragilité ». Et même si le taux de réussite aux diplômes dispensés à ces jeunes est plus qu'encourageant (81%), « trop d'entre eux abandonnent avant l'obtention de leur diplôme.

C'est sur ce point que nous devons travailler », poursuit Nicole d'Anglejan, directrice du pôle métiers. Ainsi, réconcilier le jeune isolé avec son environnement présent est l'un des objectifs des dispositifs adaptés qui sont testés et essayés. En mettant directement le jeune en contact avec le monde du travail, ce dernier est souvent plus à même de poursuivre son chemin tout seul.

L'apprentissage : une méthode éprouvée

Depuis près de 150 ans, Apprentis d'Auteuil œuvre pour développer l'apprentissage. La fondation propose aujourd'hui 66 formations professionnelles dans 12 filières. De nouvelles filières se développent également en partenariat avec les entreprises, pour créer des formations adaptées aux besoins et assurer un emploi stable aux candidats sortants.

En associant école et acquisition de compétences en entreprise, « notre but est d'offrir aux jeunes la capacité d'acquérir une formation sur huit mois. Cela débouche sur un diplôme, pas nécessairement certifié par l'Etat, mais surtout reconnu par la branche professionnelle dans lequel le jeune est amené à évoluer », indique François Debelle, directeur de la filiale Auteuil Formation Continue. Aujourd'hui, ce dispositif accueille 3 250 personnes dont la moitié se trouve dans la tranche d'âge des 16 à 25 ans.

Concrètement, la formation consiste pour le jeune à travailler en entreprise à quart temps ou à mi temps et à être accompagné par un formateur pour son diplôme. « Cet accompagnement fait partie de la réussite du projet, car les stagiaires et les formateurs parlent beaucoup et les jeunes ne se sentent plus dans une relation enseignant / élève » souligne François Debelle. Mais comme ces formations sont ouvertes à tous, « la mixité des âges joue aussi beaucoup dans le succès du retour à l'emploi et du respect envers les autres ».

Et les résultats sont là : 72% de réussite aux diplômes de formation continue et 42% des personnes formées trouvent un travail à la sortie de l'apprentissage. L'une des clés de ces résultats repose sur les entreprises, qui jouent le jeu. « Nous disposons d'un réseau d'entreprises prêtes

à prendre nos jeunes en contrat d'apprentissage lequel débouche le plus souvent sur une embauche, notamment au sein d'une PME », constate ainsi François Debelle.

Entreprises d'insertion : un pas de plus vers l'emploi

Apprentis d'Auteuil propose aussi d'acquérir des compétences directement en entreprise. « Nous disposons de cinq entreprises d'insertion en France. Situées dans des bassins d'emploi, elles développent une véritable activité marchande », explique Jean-Marie Hugues, directeur de la filiale Auteuil Insertion.

L'objectif est d'accompagner les jeunes en difficulté à travers un emploi limité à 24 mois. Cette période permet ainsi d'acquérir les compétences nécessaires à la branche pour ensuite pouvoir postuler dans une entreprise du secteur. « Nous avons aujourd'hui une cinquantaine de salariés dans nos entreprises, composée pour moitié de jeunes non qualifiés. Et nos résultats sont plutôt probants puisque 79 % d'entre eux quittent nos entreprises avec un emploi, dont 52 % avec un CDI », souligne Jean-Marie Hugues.

Là encore, le rôle joué par le réseau d'entreprises partenaires compte pour beaucoup. « Même si elles peuvent être nos concurrents, ces entreprises viennent piocher dans notre vivier de salariés car



Henri Lachmann

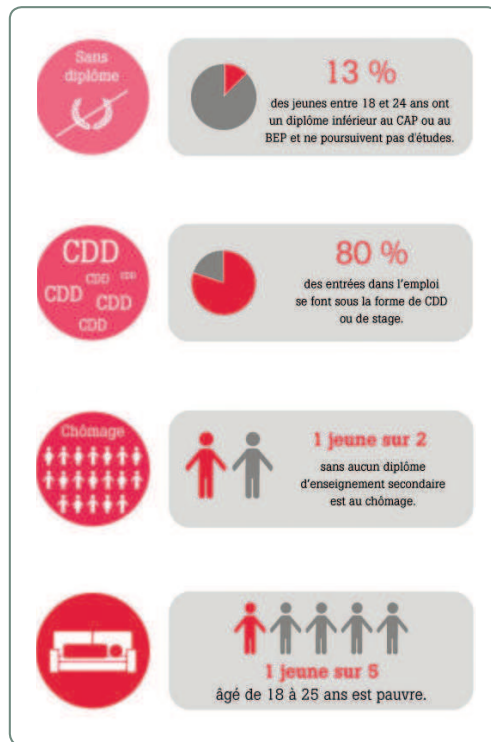
Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric et ancien président du groupe, membre du comité des bienfaiteurs et des partenaires d'Apprentis d'Auteuil.

Il faut changer les mentalités en France

C'est une honte pour la France de laisser 150 000 jeunes sortir du système scolaire sans qualification ni diplôme. C'est une insulte pour les générations futures et une menace pour la compétitivité française. Face à la mondialisation, la compétence et la qualification permettront de faire la différence avec les autres pays. Je reste ainsi convaincu que l'apprentissage convient mieux que la formation classique à de nombreux jeunes, en leur proposant une formation structurante et mieux adaptée.

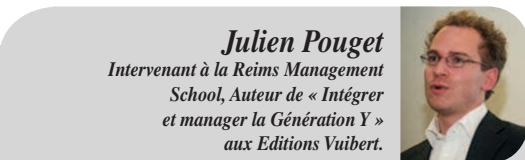
Mais pour développer ces formations, le discours politique doit changer, car aujourd'hui l'apprentissage est vu et décrit comme un système de préembauche. Or, c'est bien une formation que les entreprises proposent et certaines d'entre elles qui ont les moyens de former des jeunes en apprentissage sont freinées, car elles ne peuvent pas embaucher. C'est aussi l'image de l'apprentissage qu'il faut revoir en France. Arrêtons de croire que ce ne sont que des métiers manuels qui font appel à la formation professionnelle et que c'est une filière synonyme d'échec pour des jeunes en difficulté.

Les mentalités doivent changer, face à ces formations alternatives, tant du côté des politiques que des familles et du système éducatif lui-même. C'est en modifiant le discours que nous arriverons à changer les mentalités sur cette question.



elles sont sûres que nous leur fournissons une main d'œuvre compétente. Ce qui est loin d'être le cas lors de l'arrivée de nos candidats salariés dans nos locaux ! » continue Jean-Marie Hugues. Ce dernier réfléchit déjà à ouvrir d'autres entreprises d'insertion, la méthode ayant fait ses preuves.

Marianne Lagrange



Julien Pouget
Intervenant à la Reims Management School, Auteur de « Intégrer et manager la Génération Y » aux Éditions Vuibert.

Les propositions d'Apprentis d'Auteuil : une heureuse initiative !

Il est donc urgent que la jeunesse soit mise au centre du débat public et je me réjouis de cette initiative opportune d'Apprentis d'Auteuil. Parmi les huit propositions, je suis particulièrement sensible à trois d'entre elles : tout d'abord, le développement des dispositifs d'accès à l'alternance pour les jeunes de niveau CAP.

Je suis un fervent défenseur de l'alternance, les étudiants qui en bénéficient développent leur curiosité, leurs capacités et trouvent plus vite un premier emploi. Ensuite, le lancement d'un plan d'urgence pour le logement des moins de 25 ans. S'affranchir de la cohabitation est le premier pas d'entrée dans la vie d'adulte, c'est primordial. Enfin l'idée de créer un cadre spécifique pour les 16-25 ans m'interpelle car les jeunes sont trop souvent considérés comme des sous-citoyens. Inéligibles aux fonctions de députés avant leur 23^{ème} année, refusés en pratique au RSA avant leurs 25 ans, etc.

Ainsi, la jeunesse en France, au lieu d'être considérée comme l'avenir de la nation, me paraît souffrir d'une forme de mise à l'écart de l'action citoyenne et même de la réflexion publique. D'un point de vue historique, cette éviction de la sphère publique constitue d'ailleurs une régression. En témoigne, la composition de l'Assemblée Nationale où les moins de 40 ans représentaient 35% des effectifs en 1946 contre 3,6% en 2007.



Arnaud Marion
Directeur Artistique
des Pianos Pleyel

L'entreprise Pleyel, célèbre fabricant de piano depuis 200 ans, participe à l'insertion professionnelle en accueillant chaque année un stagiaire issu des formations Apprentis d'Auteuil. Arnaud Marion, directeur artistique des Pianos Pleyel double cette démarche professionnelle d'un engagement personnel en versant des dons directement à Apprentis d'Auteuil et en relayant ses messages auprès d'autres chefs d'entreprises.

S&F : Vous êtes impliqué dans l'insertion professionnelle des jeunes accueillis par Apprentis d'Auteuil, expliquez-nous en quoi consiste cette démarche ?

A.M. : Lorsque nous avons ouvert de nouveau la manufacture de Saint-Denis en 2007, nous avons souhaité en faire une entreprise sociétale, avec un maître mot : la mixité. Nous avons souhaité avec Hubert Martigny, notre actionnaire, que notre PME de 15 personnes reflète la société française. C'est pourquoi nous axons nos embauches sur le mélange entre hommes et femmes, lesquelles représentent un tiers des effectifs, entre Français et étrangers et surtout sur le compagnonnage entre anciens et jeunes, pour des métiers historiques comme l'ébénisterie. Nous avons d'abord varié les effectifs en mélangeant des anciens et des jeunes diplômés de l'École Boule et nous aurions pu continuer dans la facilité. Mais Apprentis d'Auteuil forme tout aussi bien à ces métiers et nous avons souhaité ouvrir notre entreprise à ces jeunes en difficulté, reprenant la route de l'emploi. C'est pourquoi nous accueillons chaque année

Quand engagement professionnel et soutien personnel s'enrichissent

un stagiaire venu des formations d'Apprentis d'Auteuil, car donner un stage c'est donner le goût du travail.

S&F : Quelles expériences en tirez-vous ?

A.M. : Donner sa chance à un jeune en difficulté donne tout son sens à cette démarche. L'idée m'est ainsi venue après avoir rencontré une personne travaillant à Apprentis d'Auteuil. Je me suis rapidement dit qu'il fallait essayer, et nous avons pris un premier stagiaire, prénommé Elton John (dans le monde du piano, ça ne s'invente pas !). Cela a tout de suite bien fonctionné, non seulement avec les anciens, mais aussi avec les jeunes, car il a tout de suite montré sa volonté de bien faire et de réussir. C'est pourquoi nous lui avons ensuite offert un CDI et continuons de prendre des stagiaires d'Apprentis d'Auteuil. Elton est aujourd'hui un des meilleurs éléments de l'équipe.

S&F : Cette démarche professionnelle s'accompagne-t-elle d'un engagement philanthropique personnel ?

A.M. : Oui tout à fait. J'ai commencé à faire des dons, assez modestes, à Apprentis d'Auteuil en même temps que je commençais à prendre en stage des étudiants de la fondation. J'ai vite compris que financer l'insertion professionnelle par des dons personnels aurait un impact positif pour tout le monde. Car lorsqu'on finance l'insertion professionnelle, on donne la possibilité à des jeunes de s'en sortir. Le sens est beaucoup plus important que la démarche elle-même et partager cela a été un véritable but pour moi.

S&F : Est-ce pour cette raison que vous êtes devenu Ambassadeur* d'Apprentis d'Auteuil ?

A.M. : Je l'étais déjà sans le savoir, car j'ai toujours partagé mon expérience en tant que donateur pour financer les formations, mais aussi en tant qu'employeur pour donner sa chance à un jeune. Cela me paraissait naturel d'en parler autour de moi, cela ne coûte pas grand-chose d'aider et de faire en sorte que les autres fassent la même chose. Surtout, il peut y avoir un effet multiplicateur positif pour l'insertion des jeunes. Ainsi, côtoyer une population aisée et parler de mon expérience donne un sens. Et, cette démarche personnelle ne relève pas de la déculpabilisation, comme dans beaucoup d'autres grandes œuvres. Ici, notre implication personnelle se traduit dans les faits non pas par une simple redistribution mais bien par du travail. Et si l'on peut combiner les deux, cela est encore mieux ! Les dons sont par ailleurs de natures assez diverses, ce qui ouvre le champ des possibles selon les interlocuteurs avec les collectes de la taxe d'apprentissage, de dons ISF... J'ai souhaité m'impliquer modestement pour faire rayonner cette belle action si constructive.

Propos recueillis par Marianne Lagrange

* Les clubs d'Ambassadeurs rassemblent des dirigeants d'entreprises qui mettent leurs compétences au service des jeunes accueillis à Apprentis d'Auteuil. Ils sont une passerelle entre la fondation et le monde de l'entreprise, pour mettre à disposition leurs expertises, leurs réseaux et être des relais de collecte et de communication.



Dispositif ISF Don : un pas vers la philanthropie ?

Les fonds collectés par la réduction ISF ne cessent de croître et ont représenté 120 millions d'euros en 2010. D'année en année, les donateurs augmentent le montant de leur don, pérennisent leur engagement et renforcent leur motivation philanthropique.

Formidable levier, la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a permis au secteur associatif de collecter plus de 120 millions d'euros en 2010, d'après Bercy, soit le double de l'année précédente. Ce record prouve, s'il en était besoin, que le dispositif mis en place par la loi TEPA du 21 août 2007 semble avoir trouvé son public.

Un don « enrichissant »

« Dès sa création, ce dispositif a connu un succès certain » se félicite Stéphane Couchoux, associé du cabinet d'avocats Aklea et responsable de la ligne de services Mécénat, Fondation et Association. De son côté, Bernard Monassier, notaire, président d'honneur du Groupe Monassier Patrimoine & Entreprise, a constaté que « bien souvent les redevables de l'ISF ont commencé par utiliser la réduction pour investir

dans une PME puis l'année suivante, ont cumulé leur investissement avec un don à une fondation dont ils apprécient l'action. Ils sont désormais de plus en plus nombreux à concentrer leur engagement au seul dispositif ISF Don qui, s'il est plus coûteux, est psychologiquement plus enrichissant, constate le notaire. Les contribuables n'apprécient guère s'acquitter de leurs impôts, la possibilité offerte de se servir de leur patrimoine pour réaliser un investissement qui ait du sens, c'est encore mieux, ce que permet le dispositif ISF Don ».

Des dons réguliers et plus importants grâce à l'incitation

Autre mérite de l'incitation fiscale : elle gonfle le montant du don. Responsable de l'Offre Philanthropie chez BNP Paribas Wealth Management, Nathalie Sauvanet a observé que « si les grosses fortunes font peu de cas de l'incitation fiscale dans leur démarche philanthropique, il s'avère que pour les autres donateurs la réduction ISF permet de pérenniser leur soutien. Depuis la création de l'ISF Don, un tiers d'entre eux sont devenus des donateurs réguliers. La réduction leur a aussi permis d'augmenter le volume de leurs dons. »

Retrouvez les témoignages
des nouveaux philanthropes
sur www.sens-et-finances.com
et abonnez-vous
à la newsletter

En pérennisant leurs dons, ces contribuables tissent des liens précieux avec les organismes dont ils soutiennent les actions. « Il est évident que le dispositif fiscal ISF Don est une porte d'entrée vers la philanthropie très efficace », ajoute Maître Monassier.

Devenir acteur de la solidarité

Pour d'autres, cet engagement peut évoluer vers un projet philanthropique. « Les donateurs ont la possibilité de devenir des acteurs de solidarité en créant leur propre fondation abritée », explique Stéphane Couchoux.

Créer une fondation sous égide d'une fondation reconnue d'utilité publique qui a le statut d'abritante, lui donner son nom, définir son champ d'action, la loi rend possible un tel projet pour celles et ceux qui veulent emmener plus loin leur engagement. Lorsque les plus profondes aspirations poussent à embrasser une cause et à y apporter ses propres réponses, à mener à bien un projet et à le voir grandir, la fondation abritée peut être le cadre de cette implication. Le donateur peut à son tour la doter de son ISF grâce à la défiscalisation. Par exemple, au sein d'Apprentis d'Auteuil, la philanthropie peut en effet s'engager à verser ou faire verser un montant minimum de 70 000 euros par an pendant au moins trois ans sur le compte de sa fondation, ce qui permet d'assurer la pérennité et l'impact des actions de la fondation abritée. Ainsi, la défiscalisation de ce don par l'ISF peut permettre d'alimenter en partie la dotation de la fondation qui chaque année financera des projets spécifiques sur le terrain. Rappelons ici qu'Apprentis d'Auteuil abrite ainsi les fondations créées par ceux qui veulent s'engager auprès de l'enfance, de la jeunesse ou des familles en difficulté.

Annabelle Pando



François Content
Directeur général d'Apprentis d'Auteuil

Aider les jeunes à grandir en confiance

Aujourd'hui, près d'un million de jeunes de 18 à 29 ans ne trouve pas de travail ou est en situation précaire. Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas obligatoirement le résultat de parents « démissionnaires » ou complices, mais plutôt celui d'une éducation complexe entre accompagnement et décrochage scolaire.

Depuis près de 150 ans, Apprentis d'Auteuil tend la main à ces jeunes. À travers des solutions innovantes, articulant formation et insertion professionnelle, nous permettons aux jeunes de renouer avec le monde dans lequel ils sont amenés à grandir et à évoluer professionnellement. Mais malgré des résultats probants, l'urgence est toujours là !

La question de la jeunesse en difficulté doit devenir une préoccupation centrale de notre société. C'est pourquoi Apprentis d'Auteuil organise deux rencontres, en mars puis en octobre prochain, lors desquelles nous rassemblerons tous les experts (sociologues, politiques, professionnels de l'éducation, mécènes engagés...) pour débattre des actions concrètes à mener et des financements à imaginer en faveur des jeunes en difficulté.

Il nous faut redoubler d'efforts pour que la jeunesse d'aujourd'hui soit l'avenir de notre société de demain. Et c'est grâce à votre présence à nos côtés que nous pouvons continuer à agir. Vous avez la possibilité de vous engager également dans une démarche généreuse et efficace. En toute transparence, vous pouvez donner corps et donner sens à vos projets philanthropiques. Mais surtout, vous aurez le bonheur d'aider des vies à reprendre leur cours.



RÉAPPRENDRE À VIVRE

Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de La Fontaine 75016 Paris
Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1929
Fondation abritante depuis 2009

Directeur de la publication : François Content
Rédacteur en chef : Roland Raymond
Rédaction : François Content, Stéphane Couchoux, Nicole d'Anglejan, François Debelle, Jean-Paul Delevoe, Philippe-Henri Dutheil, Jean-Marie Hugues, Stéphanie Ioan, Henri Lachmann, Marianne Lagrange, Arnaud Marion, Bernard Monassier, Annabelle Pando, Frédérique Perrotin, Julien Pouget, Sandrine Quilici, Roland Raymond, Nathalie Sauvanet
Crédits photos : David Delaporte, Besnard/ Apprentis d'Auteuil, JP Pouteau/ Apprentis d'Auteuil, kalou1927/fotolia
Illustration : Dominique Foy
Création et coordination : l'Excel, imprimé en mars 2012 par Loireoffset Titoulet. Ce journal est imprimé sur du papier PEFC.
Sens & Finances : N°10 - n° ISSN0756-3454.
Edité par Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de La Fontaine 75016 Paris, tél : 01 44 14 75 75
E-mail : contact@apprentis-auteuil.org
Internet : www.apprentis-auteuil.org

Incitations fiscales : menaces et perspectives pour la philanthropie

Si la France bénéficie aujourd'hui d'un cadre réglementaire parmi les plus favorables à la philanthropie au monde, cette situation pourrait être remise en cause et avec elle, l'action de tout le secteur associatif. L'an dernier, pas moins de trois tentatives pour limiter les incitations ont été évitées, grâce à la mobilisation de tous les acteurs du secteur.

Des menaces répétées sur les dispositifs fiscaux

Déjà, au cours de la réforme de l'ISF réalisée l'été dernier, les velléités de supprimer purement et simplement la réduction ISF Don avaient provoqué un tollé. Dans la foulée, l'Inspection Générale des Finances a tiré la deuxième salve, dans un rapport remis l'été dernier au Gouvernement⁽¹⁾ mettant sur la sellette la réduction d'impôt au titre des dons. « Jugé peu efficace, ce dispositif qui consent une réduction d'impôt aux entreprises comme aux particuliers coûterait chaque année un milliard d'euros à l'Etat », explique Stéphane Couchoux, associé du cabinet d'avocats Aklea et responsable de la ligne de services Mécénat, Fondation et Association.

Enfin, à l'automne, ce fut au tour des parlementaires, débattant de la loi de Finances pour 2012 d'attaquer ce cadre. A la recherche de nouvelles recettes, la commission des Finances de l'Assemblée a sérieusement envisagé de soumettre la réduction d'impôt sur le revenu pour don au plafonnement général des niches fiscales.

Les incitations à la générosité ne sont pas des niches fiscales !

Pourtant, l'assimilation de la réduction d'impôt au titre des dons à une niche fiscale choque les esprits. « Ethiquement, comment peut-on mettre la philanthropie sur le même plan que l'investissement Scellier ? s'insurge le bâtonnier Philippe-Henri Dutheil, responsable national du secteur Organismes Sans But Lucratif chez Ernst & Young Société d'Avocats. Le ressort du donateur ne réside pas dans l'avantage fiscal mais bien dans l'intérêt général ».

Même réaction de Stéphane Couchoux : « le mécénat n'est pas un levier d'enrichissement financier du donateur ». Le don constitue en effet un lien de la politique sociale dépourvu de tout retour sur investissement. Encouragé par le législateur, le don est au service de l'intérêt général et prend le relais du financement public.

« Le risque est toujours là, s'inquiète Philippe-Henri Dutheil. L'examen des programmes fiscaux pour les présidentielles des deux principaux partis politiques peut faire craindre pour la philanthropie : la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu souhaitée par le PS ou la révision totale du périmètre de l'ISF proposée par l'UMP affaibliraient les dispositifs existants ».

Une menace pour la société dans son ensemble

Nos prochains représentants (Président de la République et Assemblée nationale), pourraient-ils envisager de remanier les incitations fiscales en pleine crise économique et sociale ? Inévitablement, une telle évolution entraînerait une diminution des dons et des ressources des organismes d'intérêt général qui subissent déjà le gel des financements publics. Pour la société civile, les dommages seraient dramatiques. Rappelons, s'il en était besoin, que 13,5% de la population française vit sous le seuil de pauvreté⁽²⁾.

« Porter atteinte à la fiscalité du don mettrait gravement en péril le financement des organismes d'intérêt général qui luttent contre l'exclusion et dont les actions sont désormais indispensables à la survie d'une fraction toujours croissante de la population », analyse Stéphane Couchoux.

Financement public ou privé : quel modèle de société ?

Si ce scénario devait se confirmer, il reviendrait aux finances publiques de compenser la perte de ressources provenant des dons, par l'augmentation des subventions publiques. Or, pratiquement, l'Etat est à bout de souffle. « Aujourd'hui, il serait suicidaire de s'attaquer aux soutiens privés, juge Sandrine Quilici, Directrice de l'ingénierie patrimoniale, Banque Pictet. Cela irait à contre courant de l'évolution de notre société qui se caractérise aujourd'hui par un désengagement progressif de l'Etat. De plus, cela nous démarquerait trop nettement de nos voisins européens ».

Toutefois, « il paraît difficile de faire l'impasse d'un débat sur la redéfinition des prélèvements obligatoires, estime Bernard Monassier, notaire, président d'honneur du Groupe Monassier Patrimoine & Entreprise. La subvention publique correspond à une fiscalité au service d'une politique sociale et économique. Si au contraire on considère que l'impôt est limité à une contribution aux dépenses de l'Etat régalien, l'initiative privée doit alors primer ».

A minima, l'Etat pourrait renforcer son contrôle, selon deux axes, imagine le notaire : « une redéfinition de la liste des organismes bénéficiaires en fonction des causes que le politique souhaitera privilégier, et une pression accrue sur ces organismes afin de s'assurer de l'emploi qu'ils font de leurs ressources ».

Annabelle Pando

RENCONTRES POUR LA JEUNESSE EN DIFFICULTÉ

12 mars 2012
Octobre 2012

Paris - Palais d'Iéna,
Conseil économique, social et environnemental

Pour vous informer sur les Rencontres d'octobre,
suivez www.sens-et-finances.com

(1) Rapport du comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches fiscales, dit « Rapport Guillaume », juin 2011
(2) Statistiques pour 2009, Insee, Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), août 2011.

Si vous souhaitez agir, les équipes d'Apprentis d'Auteuil se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer.

☎ 01 44 14 72 96

Claire Dognin,
responsable philanthropie
claire.dognin@apprentis-auteuil.org

En région :

Bordeaux, Caroline Boidron 05 56 17 31 91
caroline.boidron@apprentis-auteuil.org

Chartres, Yoann Robin 02 37 53 77 22
yoann.robin@apprentis-auteuil.org

Lille, Servane Leurent 03 20 44 08 14
servane.leurent@apprentis-auteuil.org

Lyon, Gaël Charveriat 04 72 97 04 31
gael.charveriat@apprentis-auteuil.org

Marseille, Bruno Baumlen 04 95 08 04 54
bruno.baumlen@apprentis-auteuil.org

Meudon, Anne-Laure Fournieret 01 46 23 62 60
anne-laure.fournieret@apprentis-auteuil.org

Nantes, Christophe Langlais 02 40 32 46 65
christophe.langlais@apprentis-auteuil.org

Strasbourg, Hélène Hollederer 03 88 45 85 94
helene.hollederer@apprentis-auteuil.org

Toulouse, Anne Gallois-Pujos 05 62 88 68 80
anne.gallois@apprentis-auteuil.org

ISF 2012 : la nouvelle donne

Que retenir de la refonte de la fiscalité du patrimoine réalisée l'été dernier ? Le champ d'application de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et son barème sont profondément remaniés. La réduction pour don a été élargie montrant ainsi l'importance de cette mesure.

MOINS DE PERSONNES CONCERNÉES

Désormais sont soumises à l'ISF les personnes dont le patrimoine au 1^{er} janvier 2011 a une valeur égale ou supérieure à 1,3 million d'euros. D'après Bercy, le relèvement du seuil d'entrée dans l'ISF fait sortir 300 à 500 000 foyers du champ de l'ISF. Avec la sortie d'une fraction de redevables, la réforme signe aussi la disparition d'une partie non négligeable des dons reçus chaque année par les fondations reconnues d'utilité publique et des investissements perçus par les PME. « A moins que les contribuables concernés reportent leur effort de donation en matière d'impôt sur le revenu (IR) par exemple », considère Sandrine Quilici, directrice de l'ingénierie patrimoniale de la Banque Pictet à Paris.

DES FORMALITÉS DÉCLARATIVES ALLÉGÉES

Corrélativement, les formalités déclaratives sont considérablement allégées puisque les contribuables dont le patrimoine se situe entre 1,3 et 3 millions d'euros sont dispensés de déclaration spéciale. « Cette mesure de simplification peut être saluée car pour certains contribuables, cette déclaration très détaillée incluant comptes bancaires, véhicules, etc. revêtait un caractère intrusif », estime Léa Faulcon avocat associé, au cabinet Blackbird. En conséquence les contribuables visés par cette simplification n'ont plus à adresser leur reçu fiscal de don à l'administration. « Ils doivent cependant conserver ces justificatifs afin d'être prêts à répondre à une éventuelle demande de renseignements de l'administration », préconise Sandrine Quilici.

UN BARÈME À DEUX TRANCHES ET UN TAUX FORFAITAIRE

Le barème de l'ISF ne comporte désormais plus que deux taux d'imposition, contre six auparavant. Le taux de 0,25 % s'applique au patrimoine net taxable entre 1,3 et 3 millions d'euros et le taux 0,50 % au patrimoine supérieur à 3 millions d'euros. L'impôt n'est plus progressif mais s'applique forfaitairement dès le 1^{er} euro. Un mécanisme

de décote permet d'éviter un effet de seuil trop brutal. « Pour certaines catégories de contribuables, la baisse du taux doit être relativisée, précise Léa Faulcon. En effet, sur l'ensemble des effets de la réforme du patrimoine, leur charge fiscale globale devrait rester quasiment inchangée ».

LES RÉDUCTIONS ISF REVUES À LA BAISSE

Dernier changement majeur, les dispositifs de réduction de l'ISF sont également remaniés.

Le taux de réduction fiscale passe à 50 % pour tous les dispositifs, qu'il s'agisse des investissements dans les PME ou les fonds de type FIP ou FCPI, à l'exception des dons affectés à des fondations. Seul le dispositif ISF Don continue de bénéficier d'un taux de déductibilité maintenu à 75 %. En outre, le montant maximal de l'économie d'impôt passe de 50 000 à 45 000 euros, à l'exception des dons affectés à une Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) ou à une fondation abritée par une FRUP éligible au dispositif TEPA. Dans ces deux hypothèses, le montant de 50 000 euros est maintenu.

La réduction ISF don permet de neutraliser 75 % du don, dans la limite de 50 000 euros, le don optimal reste de 66 666 euros.

VOS AVANTAGES FISCAUX

Exemples d'Equivalences fiscales				
Montant de votre impôt ISF initial	Votre don à Apprentis d'Auteuil	Déduction de votre ISF	Montant à verser à l'État	Coût réel de votre don
1 500 €	2 000 €	1 500 €	0 €	500 €
12 000 €	16 000 €	12 000 €	0 €	4 000 €
49 500 €	66 000 €	49 500 €	0 €	16 500 €

Une équipe de juristes pour sécuriser vos dons et vos projets philanthropiques

Au fil des ans, la fondation Apprentis d'Auteuil a acquis une véritable expertise dans le domaine de la fiscalité : succession, défiscalisation et gestion du patrimoine. La législation est en perpétuelle évolution et, pour sécuriser vos démarches fiscales, il est indispensable que vous soyez informé en temps réel de ces changements et que vous puissiez être accompagné par des experts. Une équipe spécialisée et expérimentée est à votre écoute : juristes, notaires, Clercs de notaires, secrétaires juridiques, experts du mécénat et de la philanthropie...

Contacts :



Claire Dognin
responsable philanthropie
claire.dognin@apprentis-auteuil.org



Kristiaan Tokka
responsable libéralités
kristiaan.tokka@apprentis-auteuil.org

Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter au 01 44 14 75 20, de 9h à 18h.

Pour rester informé de l'actualité fiscale autour du dispositif ISF Don : isf.blog.apprentis-auteuil.org

AUT120197-F

Spécial ISF



RÉAPPRENDRE À VIVRE

Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de La Fontaine 75016 Paris
Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1929
Fondation abritante depuis 2009



Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en écrivant à Apprentis d'Auteuil. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher la case ☐.

BULLETIN DE DON

Je fais un don par chèque de €

et je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 75% de mon don dans la limite de 50 000 € dans le cadre de mon ISF

Je souhaite être contacté par le service philanthropie.

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Téléphone (facultatif) : Email (facultatif) : @

Je souhaite recevoir chaque parution du journal Sens & Finances.

J'accepte de recevoir des informations d'Apprentis d'Auteuil par email.

Je souhaite recevoir une documentation sur les modalités de legs, donations et assurance-vie.

Je souhaite recevoir une documentation sur les fondations abritées.

Je fais un don en ligne sur



www.apprentis-auteuil.org
ou par téléphone
au 01 44 14 75 20

12DU07

ISF Don : vos questions

I 1 - COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF ISF DON ?

Mis en place par la loi dite TEPA du 21 août 2007, ce mécanisme permet une réduction d'ISF de 75 % des sommes données, dans la limite de 50 000 euros par an. Votre don ne coûte en réalité que 25 % de la somme donnée. La loi liste de façon limitative le secteur des organismes bénéficiaires : établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou artistique, fondations reconnues d'utilité publique, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion. **Apprentis d'Auteuil est éligible au dispositif ISF Don.**

I 2 - SOUS QUELLE FORME EFFECTUER MON DON ISF ?

La réduction d'impôt ISF s'applique aux dons en numéraire c'est-à-dire aux dons de sommes d'argent, qu'elles qu'en soient les modalités : versement d'espèces, chèque, virement. La réduction s'applique aussi aux dons de titres de sociétés cotés en France ou à l'étranger, en pleine propriété. Par conséquent, n'entrent pas dans le champ du dispositif les titres qui sont démembrés (usufruit/nue-propriété) et les dons de certificats de dépôt, de billets de trésorerie ou de bons à moyen terme négociables.

I 3 - EST-IL POSSIBLE DE COMBINER LA DÉDUCTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PME AVEC LA DÉDUCTION ISF DON ?

Ces démarches sont complémentaires. Il est possible d'opter pour une solution mixte consistant à verser un don à une FRUP et à souscrire au capital de PME. Les deux opérations bénéficieront de leurs avantages fiscaux respectifs mais dans ce cas, la réduction totale d'ISF ne pourra excéder 45 000 euros.

I 4 - QUAND EFFECTUER MON DON ?

Les dons ouvrant droit à la réduction ISF doivent avoir été versés entre la date limite de dépôt de la déclaration de l'année précédant celle de l'imposition et la date limite de dépôt de la déclaration de l'année d'imposition. En principe, pour une année d'imposition N, sont ainsi retenus les dons effectués du 16 juin N-1 au 15 juin N. Par exception, la date limite de la déclaration 2011 ayant été repoussée au 30 septembre 2011, les dons pris en compte au titre de 2012 devraient être ceux effectués à partir du 1^{er} octobre 2011.

Pour les patrimoines inférieurs à 3 millions d'euros, il est probable que le don ne puisse être réalisé que jusqu'au 30 ou 31 mai selon la date choisie par l'administration pour le dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu. Il est recommandé de ne pas attendre ces dates limites afin de recevoir dans les meilleurs délais son reçu fiscal. Pour les personnes non domiciliées en France, les dons pris en compte au titre d'une année d'imposition N sont :
- ceux effectués du 16 juillet N-1 au 15 juillet N, pour les redevables domiciliés dans la Principauté de Monaco et dans les autres pays d'Europe ;
- ceux effectués du 1^{er} septembre N-1 au 31 août N, pour les redevables domiciliés dans les autres pays. Pour les dons en numéraire, la date du don à retenir est celle de la mise à disposition des fonds au profit de l'organisme bénéficiaire, en pratique, elle figure sur le reçu fiscal.

I 5 - À QUEL MOMENT JE REÇOIS MON REÇU FISCAL ?

Un courrier ou un e-mail comprenant votre reçu fiscal vous est adressé avant la date limite de déclaration si votre don est intervenu dans un intervalle suffisant. Apprentis d'Auteuil vous accueille également sur son site historique du 40, rue Jean de la Fontaine, Paris XVIème pour recevoir vos dons ISF et vous remettra en main propre le reçu fiscal correspondant.

I 6 - DOIS-JE ENVOYER LE REÇU FISCAL AUX SERVICES DES IMPÔTS ?

Pour bénéficier du dispositif ISF Don, vous devrez joindre à votre déclaration d'ISF le reçu fiscal. Il atteste des montants et dates du versement et de l'identité des bénéficiaires. A partir de l'année 2012, les contribuables dont le patrimoine est inférieur à 3 millions d'euros sont dispensés de cette obligation. Dans tous les cas ce justificatif doit être conservé et pouvoir être remis à l'administration en cas de contrôle fiscal. Les autres contribuables doivent l'adresser avec leur déclaration d'ISF ou au plus tard le fournir à l'administration fiscale 3 mois après la date de déclaration.

I 7 - PEUT-ON CUMULER LA RÉDUCTION ISF DON AVEC LA RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU ?

Certains dons peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu (IR) égale à 66 % du montant des sommes versées, retenue dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable. Il s'agit des dons effectués au profit d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, etc. La réduction d'IR passe à 75 % du don, dans la limite de 521 euros pour les dons aux organismes qui procèdent à la fourniture gratuite de repas ou de soins à des personnes en difficulté, ou qui contribuent à favoriser leur logement. Lorsque le don dépasse cette limite, la fraction du don jusqu'à 521 euros fait l'objet d'une réduction de 75 %, au-delà, la fraction du don ouvre droit à la réduction à 66 %. Il est possible de cumuler les dispositifs ISF don et IR don au titre d'une même année, le montant du don qui ouvre droit à la réduction d'ISF ne pouvant ouvrir droit à la réduction d'IR. Autrement dit, lorsque le don relève à la fois du champ d'application de la réduction d'ISF et de la réduction d'IR, le redevable peut, compte tenu du montant de ses cotisations d'ISF et d'IR, décider d'affecter la totalité du don à la réduction IR, ou à la réduction ISF, ou encore d'affecter une partie du don à la réduction ISF et une partie à la réduction IR.

ISF Don & ISF PME : fiscalités différenciées, finalités complémentaires

Pour les personnes soumises à l'ISF, comment arbitrer entre deux mécanismes de réduction d'ISF : le dispositif pour don ou le dispositif investissements dans les PME ?

Les dons versés à une FRUP (fondation) permettent de réduire votre ISF jusqu'à 75% du montant de votre don dans la limite de 50 000 €. Les investissements au capital d'une PME bénéficient quant à eux d'une réduction fiscale de 50% plafonnée à 45 000 €. Autrement dit, l'ISF Don offre désormais des avantages fiscaux plus importants que l'ISF PME. Un argument supplémentaire en faveur d'un investissement solidaire au profit d'une cause qui vous est chère. Mais ces deux démarches sont complémentaires, l'ISF PME permet de soutenir l'économie et les PME françaises, là où l'ISF Don agit pour l'intérêt général, et dans le cas des dons versés à Apprentis d'Auteuil, pour l'insertion des jeunes.

Il est tout à fait possible de verser un don à une fondation tout en souscrivant au capital d'une PME. Toutefois, la réduction maximale totale d'ISF ne pourra alors excéder 45 000 €. Reste, que le dispositif ISF Don est encore peu connu des contribuables. Selon un sondage récent⁽¹⁾, si 96 % des Français connaissent le dispositif ISF PME, seuls 85 % connaissent l'ISF Don.

En outre, seuls 63 % savent que le cumul est possible. D'ailleurs la moitié des sondés a déjà bénéficié du dispositif TEPA ISF au profit de l'investissement dans les PME, contre moins d'un tiers pour un don ; 9 % d'entre eux ont cumulé les deux réductions.

L'utilisation du dispositif de l'ISF Don par les contribuables arrive encore loin derrière la défiscalisation par l'investissement au capital des PME. Selon les chiffres de Bercy, les sommes déduites au titre de l'ISF Don s'élèveraient à 120 millions d'euros en 2010, un montant à relativiser au regard du milliard d'euros déduit au titre des souscriptions au capital des petites et moyennes entreprises.

Marianne Lagrange

(1) Sondage Fondation d'Auteuil/Opinion Way - mars 2010

En 2012, investisseur c'est bien, philanthrope, c'est mieux !

	DÉDUCTION		PLAFOND		PATRIMOINE 1,3 < 3 MILLIONS EUROS		PATRIMOINE = OU > 3 MILLIONS EUROS	
ISF DON	75%	50 000 €	Don	Déclaration	Don	Déclaration		
ISF PME	50%	45 000 €	Prise en compte des dons jusqu'à la date de déclaration, fin mai 2012	Fin mai, avec la déclaration IR	Prise en compte des dons jusqu'au 15 juin 2012	15 juin, déclaration ISF, justificatif fiscal à fournir au plus tard le 15 septembre 2012		
ISF DON + PME	Déductions précitées	45 000 €						